

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de juin 2016, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantal Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després et Dave Landry, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2016-06-82 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2016-06-83 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2016**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2016 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2016-06-84 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter les comptes du mois de mai 2016 totalisant une somme de trente-six mille neuf cent dix-sept dollars et soixante-seize sous (36 917,76 \$), pour la Municipalité, de sept mille vingt dollars et soixante-trois sous (7 020,63 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 juin 2016

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance pour le mois de mai 2016.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, avise que dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la municipalité de Saint-Athanase a droit, pour l'année 2016-2017, à une compensation pour l'entretien de 7,63 kilomètres de chemins à double vocation.
 - Au montant de 832 \$ le kilomètre, cette aide financière se chiffre à 6 348 \$ et sera versée au cours des prochaines semaines.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES ENTRÉES PRIVÉES AINSI QUE L'INSTALLATION DES BOÎTES AUX LETTRES

Avis de motion est donné par Madame Andrée Lebel qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement relatif à la construction, l'entretien et la réparation des entrées privées ainsi que l'installation des boîtes aux lettres. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remis aux membres du conseil.

2016-06-85 **ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR RECEVOIR LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

Il est en conséquence proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire de la programmation de travaux considérée comme faisant partie intégrante de la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

**RÈGLEMENT NUMÉRO R 167-2016 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE DE 357 719 \$ ET UN EMPRUNT DE
357 719 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE
PAVAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE NOIRE –
(TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 24 mai 2016;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à l'exécution de travaux de pavage sur le chemin de la Rivière Noire, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs Actuel Conseil inc, portant le numéro DRAE111.2016 en date du 5 mai 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Sylvain Lafrance, ingénieur, en date du 5 mai 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé et unanimement résolu que ce conseil soit autorisé à dépenser une somme de 357 719 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 357 719 \$ sur une période de 3 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement annule et remplace le règlement R 165-2016 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2015 (TECQ).

-ADOPTÉ-

.....
André St-Pierre, maire

.....
Francine Morin, sec. Trés.

2016-06-86 ADOPTION DU RÈGLEMENT # R-167-2016

Il est proposé par Monsieur Pierre Després

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le règlement R167-2016

2016-06-87 TRAVAUX VOIRIE MUNICIPALE – PRINTEMPS
2016

ATTENDU QUE des travaux de voirie municipale devront être exécutés au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QU'une inspection des routes a été effectuée afin de déterminer les priorités pour la saison en cours;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de débiter les travaux de voirie selon les besoins établis dans le rapport d'inspection des routes.

QUE ces travaux débiteront selon les disponibilités de l'employé municipal et de l'entreprise mandatée pour effectuer lesdits travaux.

2016-06-88 DEMANDE DE SOUMISSION SOUS INVITATION
POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE

ATTENDU QUE Gervais Dubé inc. a fait parvenir une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour des travaux de pavage de petite et de grande envergure;

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu que ce conseil mandate Madame Francine Morin, directrice générale, pour effectuer une demande de soumission auprès de Gervais Dubé inc. pour des travaux de pavage qui devront être effectués en différents endroits de la Municipalité de Saint-Athanase.

QUE M. Dubé devra faire l'inspection des routes asphaltées et signaler les endroits à réparer.

QUE la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le jeudi 16 juin 2016 à 11 h en mentionnant sa disponibilité pour effectuer ces travaux.

**2016-06-89 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-74 -
HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL –
SAISON ESTIVALE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2016-05-74 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal pendant la saison estivale 2016;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 24 juin 2016 au 2 septembre 2016 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : FERMÉ

**2016-06-90 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN PORTABLE
POUR LE SERVICE D'URBANISME**

Il est proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un portable pour le service d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Athanase.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 13000 726 – AMEUBLEMENT ÉQUIPEMENT DE BUREAU de la Municipalité de Saint-Athanase dans le cadre de ses dépenses de d'administration générale pour un montant maximum de 1 000 \$.

QUE ce portable devra être utilisé exclusivement par le service d'urbanisme et la directrice générale pour des raisons de confidentialité et de préservation de l'équipement.

QUE l'employé du service d'urbanisme s'engage à laisser le portable au bureau municipal à la fin de sa journée de travail.

**2016-06-91 AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN MODULE
DE PAIE DE PG SOLUTIONS**

ATTENDU QUE PG Solutions a transmis une offre de service sous invitation pour l'achat d'un progiciel concernant la télétransmission de la paie pour les dépôts salaires;

ATTENDU QUE l'offre de service comprend également la préparation, la configuration, l'installation, une formation WEB, ainsi que l'entretien et le soutien annuel;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

ATTENDU QU'ils en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Dave Landry par et unanimement résolu que les membres de ce conseil autorisent l'achat du progiciel de télétransmission de la paie (dépôt salaires) de PG Solution au montant de 735 \$ taxes en sus.

QUE ce conseil accepte de verser un montant de 485 \$ pour la préparation, la configuration, l'installation, une formation WEB et un montant de 185 \$ taxes en sus pour l'entretien et le soutien annuel.

QUE le montant total de la facture s'élève à 1 405 \$ taxes en sus tel que déposé dans l'offre du 31 mai 2016.

2016-06-92 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016 LES VAILLANTS DU TÉMISCOUATA

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase contribue à la campagne de financement 2016 « les Vaillants du Témiscouata » pour un montant de 25 \$.

2016-06-93 ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN URBANISME

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Guillaume Chrétien au poste d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut actuellement au Service de l'urbanisme en terme de personnel restreint ;

CONSIDÉRANT le nombre de demandes de permis de rénovation, de construction, dérogation mineure, lotissement, etc. ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le service à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de retenir les services de Monsieur Anthony Racine, à titre d'inspecteur en urbanisme, à raison de 10 heures par semaine, soit le lundi de 8 h 30 à 16 h 30 et le mardi de 8 h 30 à 12 h 00.

QUE sous l'autorité de la directrice générale, Madame Francine Morin, les principales tâches de l'inspecteur en urbanisme, soient les suivantes :

- Délivrer les permis et les certificats d'autorisation de la municipalité;
- Délivrer les permis en bande riveraine;
- Délivrer les permis de gestion de castor sur le territoire de la municipalité;
- Signer les documents relatifs au titre d'inspecteur en urbanisme;
- Assurer le respect de la réglementation sous sa responsabilité;
- Effectuer des inspections terrains;
- Rencontrer les citoyens afin de répondre à leurs interrogations concernant la réglementation;
- Agir comme personne-ressource auprès du Conseil municipal pour les questions d'urbanisme;
- Toutes autres tâches connexes à l'emploi.

QUE le présent engagement entre en vigueur à compter du 7 juin 2016.

QU'une évaluation périodique des services offerts par le candidat sera réalisée selon des modalités à être définies par les municipalités de Saint-Jean-de-la-Lande, de Saint-Marc-du-Lac-Long et de Saint-Athanase.

QUE Madame Francine Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Monsieur André St-Pierre, maire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase tous les documents relatifs au contrat de travail de l'urbaniste intervenu entre les municipalités de Saint-Athanase, Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Marc-du-Lac-Long.

**2016-06-94 DEMANDE AU COMMISSAIRE AU
DÉVELOPPEMENT DE TRAVAILLER SUR UN
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE SENTIERS
D'EXCURSIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au développement de nouveaux sentiers d'excursions situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Emmanuel Larose est intéressé à participer au développement de ceux-ci en collaboration avec le commissaire au développement, Monsieur Daniel Blier;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de mandater Monsieur Daniel Blier, commissaire au développement, pour travailler de concert avec Monsieur Pierre-Emmanuel Larose pour identifier les lieux ciblés pour le développement de nouveaux sentiers d'excursions, d'élaborer des ententes avec les propriétaires privés afin de promouvoir les sites qui pourront être empruntés par les randonneurs.

**2016-06-95 INSCRIPTION AU SOUPER-CONFÉRENCE
NICOLAS DUVERNOIS - MERCREDI 8 JUIN**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement d'autoriser Monsieur André St-Pierre, maire à assister à un souper-conférence organisé par la Corporation de développement économique (CODET), le Carrefour Jeunesse Emploi et le Centre des dirigeants d'entreprises du Témiscouata, qui aura lieu le mercredi 8 juin à 17 h à Pohénégamook Santé Plein Air. Le coût de l'inscription est de trente dollars (30 \$).

**2016-06-96 ACCEPTATION – PRÊT DE SIX TABLES AU
CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-ATHANASE**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que ce conseil prête gratuitement six tables au Cercle des Fermières de Saint-Athanase, lors de la fête qui se tiendra à l'église le 12 juin prochain pour souligner le 85^e anniversaire du cercle.

QUE Monsieur Alain Boucher soit mandaté pour transporter les tables du Centre des Loisirs à l'église le vendredi 10 juin prochain.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

GASTON CHENARD

- Compte-rendu – Rencontre de la RIDT le 24 mai 2016

PIERRE DESPRÉS

- Compte-rendu – Rencontre Aréna du Transcontinental le 18 mai 2016

ANDRÉ ST-PIERRE

- Compte-rendu – AGA de la Corporation de développement du Transcontinental (CODET) le 5 mai 2016

DIVERS

**2016-06-97 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE
SOULÈVEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase a demandé une soumission sous invitation pour le soulèvement et le déménagement du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Soulèvement de bâtiments BSL;

ATTENDU QUE l'offre de service comprend l'installation des poutres de portée nécessaires au soulèvement, le soulèvement du bâtiment de son assise existante, le déplacement du bâtiment, la mise à niveau du bâtiment sur sa nouvelle fondation, la fourniture et l'installation du joint d'étanchéité (joint de lisse);

ATTENDU QUE le démantèlement des obstacles tel que les galeries, clôtures ou toutes autres choses qui seraient encombrantes pour le soulèvement du bâtiment, sera de la responsabilité du propriétaire;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu que ce conseil accepte la soumission de Soulèvement de bâtiments BSL au montant de 5 000 \$, taxes en sus tel que décrit dans l'offre du 5 juin 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont discutés lors de la période de questions :

- Un citoyen a adressé des questions aux membres du conseil et ce dernier a été satisfait des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 H 43 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.